

Communiqué N. 54/2020/MES/Cab.

COMMUNIQUE

Madame le Ministre des Enseignements Secondaires porte à la connaissance de la communauté éducative nationale que suite aux mesures édictées par le Gouvernement de la République dans le cadre de la lutte contre la propagation de la pandémie de la COVID-19, **l'organisation des cours de vacances est formellement interdite dans les établissements publics et privés sur toute l'étendue du territoire national.**

Par conséquent, toute institution scolaire dont les infrastructures seront utilisées pour l'organisation desdits cours, sera sanctionnée conformément à la réglementation en vigueur.

Madame le Ministre des Enseignements Secondaires tient à rappeler par ailleurs, que les vacances scolaires sont une période au cours de laquelle les jeunes doivent se consacrer aux activités ludiques à caractère éducatif ainsi qu'à l'apprentissage des valeurs sociales et culturelles pour une meilleure intégration.

14 NOV 2020



Nalwa Lyanga M.D